

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Montsauche-les-Settons.

Président : René BLANCHOT

Présents : 40 conseillers dont 1 suppléant

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER.

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN.

Absents : 10 conseillers

- Mesdames Christine PIN, Yasemin DOGAN KUKUK, Fabienne PETITRENAUD
- Messieurs Patrice GRIMARDIAS, Serge DUSSAULE, Laurent COTTIN, Philippe DAUVERGNE, Pascal RATEAU, Patrice JOLY, Georges FLECQ

Pouvoirs : 6 élus représentés

Monsieur Patrice GRIMARDIAS donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc VIEREN
Monsieur Laurent COTTIN donne pouvoir à Monsieur Laurent LIBRERO
Monsieur Patrice JOLY donne pouvoir à Madame Florence BERLO
Madame Yasemin DOGAN KUKUK donne pouvoir à Madame Chantal-Marie MALUS
Madame Fabienne PETITRENAUD donne pouvoir à Monsieur Marc PERRIN
Monsieur Georges FLECQ donne pouvoir à Madame Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Le quorum de 26 conseillers étant atteint, la séance peut débuter.

Ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023
- Approbation des comptes de gestion 2022
- Vote des comptes administratifs 2022
- Vote des budgets primitifs 2023
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023
- Création d'un groupe de travail concernant l'harmonisation du mode de financement des déchets

Publication
le 26 mai 2023

- Point sur les nouveaux recrutements et les appels à candidatures en cours
- Point sur le nouveau mode de gestion et de développement du Musée des nourrices
- Convention de mise à disposition et d'entretien des VTC avec l'entreprise E-trott-in-Morvan
- Inventaire des Zones d'Activités Economiques en lien avec la Loi Climat & Résilience du 22 août 2021
- Adhésion à ADIVALOR en vue de la mise en place d'une collecte de déchets agricoles sur le territoire
- Création d'une commission « habitat » et appel aux élus pour s'y inscrire
- Transfert de la piscine de Château-Chinon et du gymnase de Lormes à la CC
- Conseil en Energie Partagé du SIEEEN - cotisation annuelle
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Montsauche-les-Settons et Madame Marie LECLERCQ d'accueillir le conseil communautaire.

Il indique les pouvoirs reçus pour cette séance.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Marie-Christine GROSCHE, secrétaire de séance.

Le Président informe le conseil communautaire de la démission de Madame Sandrine BONDOUX du conseil municipal de Château-Chinon Ville et de son remplacement par Madame Sandrine DURAND en qualité de conseiller communautaire conformément aux dispositions du code électoral. Il lui souhaite la bienvenue.

Le Président rend hommage à Monsieur Guy DOUSSOT, ancien Maire de Château-Chinon Ville, disparu récemment. Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

Le Président soumet aux membres du conseil le procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Finances

1.1. Approbation des comptes de gestion 2022

Madame Martine DAOUST présente les comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2022.

1.2. Vote des comptes administratifs 2022

Le conseil communautaire désigne Madame Martine DAOUST présidente lors des débats et du vote sur l'approbation des comptes administratifs 2022.

Madame Martine DAOUST présente les caractéristiques des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés 2021		1 464 792,85 €	1 489 130,92 €		24 338,07 €	
Opérations prévisionnelles 2022	8 887 638,29 €	8 887 638,29 €	8 315 028,85 €	8 315 028,85 €		
Opérations de l'exercice 2022	7 487 110,23 €	8 159 301,33 €	3 687 075,27 €	3 587 676,09 €	11 174 185,50 €	11 746 977,42 €
TOTAUX	8 868 795,11 €	9 624 094,18 €	5 176 206,19 €	3 587 676,09 €	14 045 001,30 €	13 211 770,27 €
Résultats de clôture		755 299,07 €	1 588 530,10 €			- 833 231,03 €
Restes à réaliser			493 946,57 €	1 211 631,27 €	493 946,57 €	1 211 631,27 €
TOTAUX CUMULES		755 299,07 €	2 082 476,67 €	1 211 631,27 €	2 082 476,67 €	1 966 930,34 €
RESULTATS DEFINITIFS		755 299,07 €	870 845,40 €			- 115 546,33 €

	RESULTATS 2022 - BUDGETS ANNEXES													
	INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT								
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022	RAR Dépenses 2022	RAR Recettes 2022	Résultat définitif	Dépenses	Recettes	Dont subvention d'équilibre du BP	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture 2022
Locaux commerciaux	170 890,04 €	573 306,12 €	402 416,08 €	-538 432,52 €	-136 016,44 €	824 299,89 €	1 159 976,70 €	199 660,37 €	147 859,18 €	142 008,26 €	79 069,03 €	-5 850,92 €	45 424,02 €	-5 850,92 €
Etang du Goulot	13 531,01 €	45 561,50 €	32 030,49 €	-36 282,50 €	-4 252,01 €	0,00 €	0,00 €	-4 252,01 €	5 340,55 €	8 937,75 €	0,00 €	3 597,20 €	6 930,28 €	10 527,48 €
Gestion des déchets	161 043,61 €	154 233,96 €	-6 809,65 €	56 662,78 €	49 853,13 €	15 372,44 €	0,00 €	34 480,69 €	2 527 370,02 €	2 566 615,46 €	0,00 €	39 245,44 €	-259 523,57 €	-220 278,13 €
ZALermes	6 643,79 €	6 241,20 €	-402,59 €	-6 381,79 €	-6 784,38 €	0,00 €	0,00 €	-6 784,38 €	3 205,83 €	10 212,87 €	0,00 €	7 007,04 €	0,00 €	7 007,04 €
ZA de Chaligny	117 196,00 €	71 160,00 €	-46 036,00 €	46 036,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 722,00 €	117 196,00 €	0,00 €	45 474,00 €	-11 456,87 €	34 017,13 €
Saut de Gouloux	13 660,83 €	18 978,39 €	5 317,56 €	-9 659,91 €	-3 342,35 €	3 185,00 €	0,00 €	-6 527,35 €	10 177,66 €	17 482,44 €	0,00 €	7 304,78 €	0,00 €	7 304,78 €
Maisons médicales	481 282,74 €	487 523,43 €	6 240,69 €	5 709,24 €	11 949,93 €	0,00 €	0,00 €	11 949,93 €	41 116,31 €	49 370,83 €	0,00 €	8 254,52 €	6 280,77 €	14 535,29 €
Office de tourisme			0,00 €	0,00 €	0,00 €				350 714,87 €	393 147,17 €	60 670,00 €	42 432,30 €	11 914,51 €	54 346,81 €
Pôle Lamartine	67 690,13 €	46 269,00 €	-21 421,13 €	22 650,33 €	1 229,20 €	0,00 €	0,00 €	71 229,20 €	112 085,27 €	120 794,69 €	35 649,44 €	8 709,42 €	2 200,88 €	10 910,30 €
Les Sertans	60 805,65 €	180 822,00 €	120 016,35 €	-123 903,22 €	-3 886,87 €	41 012,20 €	0,00 €	-44 899,07 €	124 392,95 €	127 165,31 €	37 910,96 €	2 772,36 €	6 166,02 €	8 938,38 €
SPANC	4 597,20 €	184 856,94 €	180 259,74 €	-100 528,83 €	79 730,91 €	0,00 €	0,00 €	79 730,91 €	45 360,59 €	73 050,00 €	0,00 €	27 689,41 €	-39 637,23 €	-11 947,82 €
Musée des nouilles	18 840,21 €	20 206,72 €	1 366,51 €	-10 378,72 €	-9 012,21 €	2 652,00 €	0,00 €	-11 664,21 €	174 564,69 €	188 321,54 €	104 762,98 €	13 756,85 €	567,72 €	14 324,57 €
TOTAL	1 116 191,21 €	1 789 159,26 €	672 976,05 €	-493 599,14 €	-89 531,06 €	886 521,53 €	1 329 976,70 €	322 924,06 €	3 613 909,62 €	3 814 302,32 €	318 962,43 €	200 352,40 €	231 133,47 €	76 165,09 €

Monsieur René Blanchot sort pour le vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes.

1.3 Présentation des éléments budgétaires

Monsieur René BLANCHOT reprend la présidence du conseil communautaire.

Madame Martine DAOUST présente les grands équilibres du budget principal 2023 et des budgets annexes 2023.

	DEPENSES		RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Cumul invt reporté	1 588 530,10 €	0,00 €
	Ch 040	Amortissements	167 450,00 €	565 595,00 €
	Ch 041	Opérations patrimoniales	25 640,00 €	25 640,00 €
	Ch 16	Emprunts	272 031,00 €	261 067,54 €
	Ch 13	Subventions d'investissement	53 952,27 €	884 548,35 €
	Ch 26	Participations	0,00 €	755 299,07 €
	Ch 45	Opérations pour compte de tiers	3 300,00 €	3 717 883,07 €
	Ch 20	Immobilisations incorporelles	82 200,00 €	1 455 995,59 €
	Ch 204	Subventions d'équipement versées	447 500,00 €	612 662,04 €
	Ch 21	Immobilisations corporelles	3 505 416,57 €	3 300,00 €
	Ch 23	Immobilisations en cours	2 160 341,72 €	22 171,00 €
				2 200,00 €
		TOTAL dépenses	8 306 361,66 €	8 306 361,66 €
F O N C T I O N N E M E N T		DEPENSES		RECETTES
	Ch 011	Caractère général	1 191 337,27 €	1 422 624,30 €
	Ch 012	Personnel	3 094 688,24 €	50 106,00 €
	Ch 014	Atténuation de produits	313 759,00 €	5 986 230,91 €
	Ch 65	Autres charges	2 847 883,60 €	1 359 445,68 €
	Ch 66	Ch financières	120 643,95 €	55 885,12 €
	Ch 67	Ch exceptionnelles	335 961,61 €	40 788,70 €
	Ch 68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
	Ch 022	Dépenses imprévues	0,00 €	167 450,00 €
	Ch 042	Amortissements	565 595,00 €	
	023	Virement à la SI	612 662,04 €	
		TOTAL dépenses	9 082 530,71 €	9 082 530,71 €

CAF brute 1 010 807,00 €
CAF nette 738 776,00 €

Publication
le 26 mai 2023

BUDGETS ANNEXES PREVISIONNELS 2023								
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
	Dépenses	Recettes	dont subvention du budget principal	Résultats prévisionnels 2023	Dépenses	Recettes	dont virement de la section de fonctionnement	Résultats prévisionnels 2023
Locaux commerciaux	325 671,03 €	325 671,03 €	32 210,46 €	0,00 €	1 415 572,81 €	1 415 572,81 €	0,00 €	0,00 €
Camping de l'étang du Goulot	16 534,74 €	16 534,74 €	2 128,97 €	0,00 €	22 870,01 €	22 870,01 €	4 741,00 €	0,00 €
Gestion des déchets	3 031 285,78 €	3 031 285,78 €	234 915,78 €	0,00 €	581 739,19 €	581 739,19 €	0,00 €	0,00 €
ZA Lormes	1 325,00 €	13 609,66 €	0,00 €	12 284,66 €	6 784,38 €	6 784,38 €	0,00 €	0,00 €
ZA de Chaligny	13 452,00 €	34 017,13 €	0,00 €	20 565,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saut de Gouloux	18 626,00 €	18 626,00 €	9 618,57 €	0,00 €	79 556,57 €	79 556,57 €	7 005,00 €	0,00 €
Maisons médicales	45 730,07 €	59 550,29 €	0,00 €	13 820,22 €	48 060,00 €	48 060,00 €	5 356,57 €	0,00 €
Office de tourisme	516 418,39 €	516 418,39 €	100 830,83 €	0,00 €				
Pôle Lamartine	120 369,17 €	120 369,17 €	21 329,87 €	0,00 €	98 214,00 €	117 498,20 €	0,00 €	19 284,20 €
Les Settons	183 023,04 €	183 023,04 €	34 822,59 €	0,00 €	562 447,03 €	562 447,03 €	0,00 €	0,00 €
SPANC	77 871,82 €	142 064,68 €	0,00 €	64 192,86 €	69 014,68 €	81 114,91 €	0,00 €	12 100,23 €
Musée des nourrices	192 701,13 €	192 701,13 €	84 206,99 €	0,00 €	90 476,99 €	90 476,99 €	55 785,88 €	0,00 €
TOTAL BUDGETS ANNEXES	4 543 008,17 €	4 653 871,04 €	520 064,06 €	110 862,87 €	2 974 735,66 €	3 006 120,09 €	72 888,45 €	31 384,43 €

Monsieur Eric GALLOIS demande si le vote du budget est global ou s'il est possible d'étudier les dépenses une à une. Il s'interroge en particulier sur les crédits destinés à la consommation d'eau et aux dépenses de voirie.

Le Président précise que l'augmentation des dépenses de consommation d'eau est liée à la prise de compétence de la communauté de communes relative à la piscine de Château-Chinon.

Monsieur Eric GALLOIS demande à quoi correspond le compte 6188 « frais divers ».

Madame Marie LECLERCQ indique qu'il s'agit d'une enveloppe versée par la MSA transitant par la communauté de communes et reversée aux centres sociaux.

Monsieur Eric GALLOIS s'interroge sur les montants indiqués aux articles 6251 et 6257.

Madame Marie LECLERCQ explique que le compte 6251 est destiné à financer un voyage à Dijon pour les élèves du territoire participant au programme « grandir en milieu rural » financé par la MSA.

Le compte 6257 correspondant quant à lui au festival organisé dans le cadre du programme alimentaire territorial ainsi qu'aux frais d'animation en lien avec la réhabilitation du Tribunal de Château-Chinon.

Monsieur Eric GALLOIS s'interroge sur les charges de personnel.

Madame Marie LECLERCQ indique que toutes les explications sont présentées dans la note de synthèse transmise aux conseillers préalablement.

Monsieur Eric GALLOIS remarque que l'embauche d'un agent chargé de la voirie n'a pas été actée en conseil communautaire. Il s'interroge également sur le montant des lignes de trésorerie, de leur coût et de leur pertinence au regard de la santé financière de la communauté de communes.

Madame Martine DAOUST indique que les montants prévus sont prévisionnels et couvrent l'intégralité des lignes de trésorerie susceptibles d'être tirées en 2023.

Monsieur Eric GALLOIS suggère qu'un tableau récapitulatif par opération d'investissement soit transmis aux conseillers communautaires.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ fait part de l'inquiétude des bassins pédagogiques quant aux montants des subventions qui pourraient leur être allouées. Il souhaiterait que la présentation de ces financements soit distinguée dans le budget et appelle les membres du bureau à la vigilance lors de l'attribution de ces subventions.

Madame Andrée LUTREAU précise qu'il serait important que la communauté de communes s'engage vis-à-vis des bassins pédagogiques sur plusieurs années.

Le Président rappelle qu'ils peuvent compter sur la CCMSGL et qu'un courrier leur a été transmis récemment dans ce sens.

Monsieur Eric GALLOIS interpelle sur le désengagement progressif des parents d'élèves qui se reposent beaucoup sur les subventions publiques.

Le Président rappelle que les frais de transports explosent.

Monsieur Emmanuel RABEUX insiste sur le fait que les bassins pédagogiques seraient contraints d'abandonner certains projets si les financements publics baissaient.

Monsieur Daniel MARTIN rappelle que l'enveloppe destinée aux subventions aux associations est en augmentation en 2023 et que les bassins pédagogiques bénéficieront de celle-ci.

Monsieur Christian PAUL précise que les bassins pédagogiques fonctionnent par année scolaire et non par année civile ce qui induit des difficultés lorsque le montant des subventions leur est notifié au mois de mai. Il plaide également en faveur d'une enveloppe spécifique pour les bassins pédagogiques afin de clarifier la situation.

Le Président indique que le bureau communautaire va travailler sur la question d'un conventionnement sur trois années et une autonomisation de l'enveloppe destinée aux bassins pédagogiques.

Monsieur Jean-Max GLORIFET plaide également en faveur d'une vision pluriannuelle de ces financements.

Madame Martine DAOUST poursuit la présentation des grands axes du budget 2023.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ s'interroge sur l'absence de dépenses imprévues.

Madame Martine DAOUST indique que ces dépenses sont intégrées au budget mais qu'elles ne figurent pas sur la ligne budgétaire en question.

1.3.1 Vote des taux d'imposition 2023

Madame Martine DAOUST présente les taux d'impositions qu'il est proposé au conseil communautaire de valider :

Taxes	Rappel Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023
TFB	5,79%	5,93%
TFNB	19,77%	20,26%
TH	10,78%	11,05%
CFE	12,22%	12,53%
CFE Z	27,88%	28,29%

Madame Florence BERLO s'interroge sur la différence entre la CFE et la CFE de Zone.

Il lui est répondu que dans certaines zones déterminées par le conseil communautaire, la CFE revient en intégralité à la CCMSGL.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public les taux d'imposition présentés.

Publication
le 16 mai 2023

1.3.2 Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023

Madame Martine DAOUST présente les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 (TEOM) comme suit :

TEOM	Taux d'imposition 2023
Taux secteur Portes du Morvan	14,45%
Taux 1 secteur Grands Lacs du Morvan ZIP 6	13,09%
Taux 2 secteur Grands Lacs du Morvan ZIP 7	11,58%

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 présentés.

1.3.3 Vote des budgets primitifs 2023

Madame Denise FOUCAULT s'interroge sur l'imputation retenue pour la participation des communes au traitement de l'agent chargé de la voirie.

Monsieur Eric GALLOIS remarque que les communes qui ne font pas appel à cet agent n'ont pas intérêt à participer au financement de son poste.

Le Président indique que les modalités de financement du poste de l'agent chargé de la voirie seront discutées ultérieurement au sein de la commission voirie. Il précise, qu'en 2023, l'enveloppe voirie-fonds de concours de chaque commune n'est pas impactée.

Monsieur Jean-Max GLORIFET indique que les élus de la majorité de Château-Chinon Ville s'abstiendront car la commune estime payer deux fois pour la piscine via l'enveloppe voirie-fonds de concours dont le montant par habitant est bien inférieur à la moyenne des autres communes.

Le conseil communautaire approuve les affectations de résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes, le budget primitif 2023 et les budgets annexes 2023.

Vote
(au scrutin public) Pour : 39 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 7 voix Messieurs Eric GALLOIS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET et Mesdames Sandrine DURAND, Chantal-Marie MALUS, Yasemin DOGAN-KUKUK (ayant donné pouvoir à Chantal-Marie MALUS).

1.4 Création d'un groupe de travail concernant l'harmonisation du mode de financement des déchets

Le Président rappelle que dans le cadre de l'étude financière, la deuxième partie concerne l'harmonisation du mode de financement des déchets sur le territoire qui doit être effective avant le 1^{er} janvier 2024.

Il propose la constitution d'un groupe de travail spécifique afin de préparer ce dossier. Deux réunions de travail pourraient être programmées. Elles seraient ensuite présentées pour discussion lors de conseils communautaires puis au vote.

Ce groupe de travail serait constitué des 14 membres du bureau communautaire et de 8 autres élus volontaires (4 du Haut Morvan, 2 des Portes du Morvan et 2 des Grands Lacs du Morvan pour respecter

la répartition territoriale de la population). La commission environnement amenée à traiter régulièrement de la gestion des déchets pourrait également être consultée.

Il propose donc au conseil communautaire d'acter ces propositions et de désigner 8 élus pour compléter le groupe de travail, en plus des membres du bureau.

Messieurs Laurent SOULLARD, Eric GALLOIS, Jean-Luc BLANDIN, Sylvain MATHIEU (pour le secteur du Haut Morvan), Madame Andrée LUTREAU, Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ (pour le secteur des Portes du Morvan) Madame Florence BERLO et Monsieur Jean-Pierre BILLARD (pour le secteur des Grands Lacs) sont désignés pour participer à ce groupe de travail.

2 Ressources humaines

Point sur les nouveaux recrutements et les appels à candidatures

Madame Marie LECLERCQ et le Président présentent les mouvements récents de personnel au sein de la communauté de communes.

3 Développement

A – Culture

3.1 Musée des nourrices-Tarifs

Monsieur Daniel MARTIN rappelle au conseil communautaire la réorganisation du Musée des nourrices sous la direction du nouveau directeur de la culture.

Cette nouvelle organisation implique une réévaluation de l'ensemble des tarifs des différents services et ventes proposés au Musée.

Le Président propose au conseil communautaire de lui donner délégation pour fixer les tarifs liés aux hébergements touristiques du musée, aux produits boutiques et à la brasserie.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public de donner délégation au Président pour fixer l'ensemble des tarifs appliqués au Musée des nourrices.

B – Tourisme

3.2 Convention de mise à disposition et d'entretien des VTC avec l'entreprise E-trott-in-Morvan

Monsieur Daniel MARTIN présente au conseil communautaire la proposition de mise en gestion des vélos de l'office de tourisme auprès de l'entreprise E-trott-in-Morvan basée à Alligny-en-Morvan.

En contrepartie, le prestataire s'engage à reverser 20% de son chiffre d'affaires à la communauté de communes. Avec les 80% restant, le prestataire devra assurer l'entretien régulier des vélos.

Le Président propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour signer la convention avec l'entreprise E-trott-in-Morvan dans les modalités décrites ci-dessus.

Monsieur Laurent LIBRERO évoque le cas d'un réparateur ambulant de vélo qui aurait été dissuadé de venir autour de Settons

Le Président indique que cette personne sera contactée.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public la conclusion d'une convention de mise en gestion des vélos de l'office de tourisme avec l'entreprise E-trott-in-Morvan.

Publication
le 26 mai 2013

C - Economie

3.3 Inventaire des Zones d'Activités Economiques en lien avec la Loi Climat & Résilience du 22 août 2021

Le Président indique au conseil communautaire que la loi Climat & Résilience est dans une optique de réduction de l'artificialisation des sols en vue de l'atteinte de la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Dans le domaine de l'économie, et plus spécifiquement de l'implantation des entreprises, cela se traduit notamment par une analyse « exhaustive » des zones d'activités économiques existantes (ZAE). Il s'agit donc d'un objectif de sobriété foncière.

La communauté de communes est donc dans l'obligation de réaliser un inventaire de toutes les ZAE, y compris celles hors du champ de compétence de l'EPCI.

Le Président propose au conseil communautaire de prendre une délibération d'engagement sur le lancement de cette démarche d'inventaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public le lancement de l'inventaire des zones d'activités économiques.

D - Agriculture

3.4 Adhésion à l'éco-organisme ADIVALOR en vue de la mise en place d'une collecte de déchets agricoles sur le territoire

Le Président informe le conseil communautaire qu'après échange avec les représentants agricoles du secteur, il est apparu qu'en raison de l'éloignement géographique de certains des exploitants agricoles et des périodes restreintes de collecte sur les points de collecte habituels, la communauté de communes pourrait soutenir la profession en organisant une collecte expérimentale des films d'enrubannage et d'ensilage ainsi que des ficelles et filets sur deux demi-journées.

L'enlèvement à titre gratuit des déchets par l'éco-organisme ADIVALOR pourrait avoir lieu les 9 et 10 mai prochains, sur la plage horaire de 9h-12h.

La commune de Montsauche-les-Settons est prête à mettre à disposition la ZA de Nataloup, en vue de l'entreposage des déchets. L'animatrice du Programme Alimentaire Territorial de la communauté de communes et deux agriculteurs volontaires, Messieurs Frédéric BOBIN et Monsieur Jocelyn DUPONT, seraient présents pour coordonner cette opération, vérifier la conformité des lots déposés et remettre les bons de dépôt aux participants à l'opération.

Afin que la CCMSGL puisse solliciter ADIVALOR pour l'enlèvement de ces déchets, il est nécessaire que la collectivité adhère à cet éco-organisme. Cette adhésion est gratuite pour les collectivités publiques. Une commande de sacs d'un montant d'environ 300 € HT devrait être passée.

Le Président propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour signer le formulaire d'adhésion aux programmes de collecte des déchets d'ADIVALOR.

Monsieur Eric GALLOIS fait part de ses réticences sur la mise en place de ce dispositif dans la mesure où le recyclage doit être assuré par le vendeur des produits d'emballage.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ précise que les filières de récupération ne sont pas toujours assurées du fait des ventes par internet et qu'il s'agit d'une question d'environnement et de gestion des déchets.

Monsieur Eric GALLOIS remarque que cela revient à subventionner les ventes sur internet.

La chargée de mission du Programme Alimentaire Territorial rappelle la genèse du projet et précise qu'il s'agit d'une expérimentation.

Monsieur Jean-Max GLORIFET insiste sur la nécessité environnementale de ce dispositif et la possibilité de faire participer financièrement les bénéficiaires en cas d'erreur de tri.

Le Président précise que ce dispositif est expérimental en 2023 et que l'achat des sacs pourrait être supporté par les bénéficiaires.

Le conseil communautaire approuve à la majorité et au scrutin public d'adhérer à l'éco-organisme ADIVALOR et la mise en place à titre expérimental d'une collecte de ces déchets avec la vente des sacs au prix coutant pour les bénéficiaires.

Vote	Pour :	43 voix
(au scrutin public)	Contre :	2 voix Messieurs Eric GALLOIS et Jean-Pierre BILLARD
	Abstention :	1 voix Madame Denise FOUCAULT

E – Habitat

3.5 Création d'une commission « habitat » et appel aux élus pour s'y inscrire

Madame Marie LECLERCQ rappelle que la communauté de communes détient la compétence « politique du logement et du cadre de vie » et propose de créer une commission sur le thème de l'habitat qui pourra être composée d'élus communautaires et municipaux et de tout autre personne extérieure ayant une compétence en la matière en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Le Président propose aux élus volontaires de s'inscrire à cette commission qui sera chargée d'élaborer un plan d'actions sur l'habitat puis de suivre sa mise en œuvre.

Le conseil communautaire approuve la création d'une commission habitat et désigne Mesdames Chantal-Marie MALUS, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT et Messieurs Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Jean-Luc VIEREN pour participer à celle-ci. Les élus municipaux seront également appelés à s'inscrire s'ils le souhaitent.

F - Sport

3.6 Transfert de la piscine de Château-Chinon et du gymnase de Lormes à la CCMSGL

Le Président rappelle au conseil communautaire que le 3 février dernier, il a acté le transfert de la piscine de Château-Chinon et du gymnase de Lormes dans les équipements sportifs intercommunaux au 1er mai prochain.

Afin de procéder au transfert de tous les contrats (RH, assurances, maintenance, régie...), le Président propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour tout acte nécessaire au transfert de ces deux équipements et à leur bon fonctionnement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public de donner pouvoir au Président pour tout acte nécessaire à ces transferts et au fonctionnement de ces équipements.

3.7 Constitution d'un groupe de travail pour la réhabilitation du gymnase de Lormes

Afin de travailler sur le projet de réhabilitation ou de démolition-reconstruction du gymnase de Lormes, le Président propose la création d'un groupe de travail auquel peuvent participer les élus qui le souhaitent.

Les élus intéressés sont appelés à se manifester rapidement, une première réunion devant avoir lieu courant mai.

4 Environnement

4.1 Conseil en Energie Partagé du SIEEEN – cotisation annuelle

Le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes adhère depuis 2019 à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » que propose le SIEEEN et qui permet de participer à la mise en concurrence pour l'achat d'électricité, obligatoire pour les collectivités depuis 2020.

La cotisation annuelle versée par la collectivité adhérente participe au financement des postes assurant le suivi des consommations et l'apport de conseils techniques et financiers dans les projets énergétiques des collectivités.

Le SIEEEN participe au financement à hauteur de 40% ; les 60% restants sont à la charge des collectivités adhérentes au travers de la cotisation annuelle dont le montant s'élevait à 0,60€/habitant/an. La cotisation à partir de 2023 s'élèverait désormais à 0,90€/habitant/an.

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la nouvelle convention Conseil en Energie Partagé au regard des nouvelles conditions fixées par le SIEEEN.

Monsieur Eric GALLOIS remarque que les tarifs du SIEEEN sont en forte augmentation.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public cette proposition.

5 Questions diverses

5.1 Elimination des déchets du lac des Settons

Le Président informe le conseil communautaire qu'à la suite de la vidange du lac des Settons, une partie des déchets ne peuvent être évacués en l'état par les filières habituelles. L'entreprise SETEO basée à Saint Apollinaire en Côte d'Or peut retraiter ces déchets pour un montant de 495 € HT la tonne. Cela concerne environ 15 à 20 tonnes de déchets. Le transport de ces déchets sera également à la charge de la collectivité.

Le Président demande au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour valider l'évacuation et le traitement de ces déchets.

Monsieur Jean-Max GLORIFET s'interroge sur la possibilité d'obtenir des financements notamment de l'agence de l'eau. Il lui est répondu que la question sera étudiée.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public de donner pouvoir au Président pour l'évacuation et le traitement de ces déchets.

5.2 Achat et pose de nouveaux chalets d'accueil pour les déchetteries de Lormes et Montsauche

Le Président informe le conseil communautaire que les chalets d'accueil des déchetteries de Lormes et de Montsauche-les-Settons nécessitent d'être rapidement remplacés afin d'assurer la sécurité et des conditions de travail correctes pour les agents.

Il présente un devis de l'entreprise BSTS pour l'installation de deux chalets d'un montant de 21 270 € HT.

Le Président propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour signer ce devis.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public cette proposition.

5.3 Questions diverses

Monsieur Eric GALLOIS regrette l'absence de représentants vétérinaires locaux lors du séminaire en vue d'attirer de jeunes vétérinaires. Il fait également part de son inquiétude quant à l'avenir de la maison médicale de Château-Chinon à la suite du départ du seul médecin.

Un débat est engagé sur les modalités permettant d'attirer des médecins sur le territoire communautaire.

Un consensus émerge pour qu'un travail soit mené en partenariat avec les communes, la communauté de communes, le Pays Nivernais Morvan et le Département pour traiter cette problématique.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance à 22h20.

Le Président,



René BLANCHOT

Le secrétaire,



Marie-Christine GROSCHE

Annexe : Les délibérations votées en cours de la séance sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.ccmorvan.fr